RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

Adresse recherchée :

5bis Rue de la Cave, 13390 Auriol (parcelle : 000-AB-0041)

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur : georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :

	à mon adresse :	sur ma commune :
INONDATION	EXISTANT	EXISTANT
REMONTÉE DE NAPPE	INCONNU	EXISTANT
SÉISME	FAIBLE	FAIBLE
MOUVEMENTS DE TERRAIN	EXISTANT	EXISTANT
RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	IMPORTANT	IMPORTANT
FEU DE FORÊT	INCONNU	EXISTANT
RADON	MODÉRÉ	MODÉRÉ

2 Risques technologiques identifiés :

	à mon adresse :	sur ma commune :
POLLUTION DES SOLS	CONCERNÉ	CONCERNÉ
RISQUES MINIERS	INCONNU	EXISTANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

5bis Rue de la Cave, 13390 Auriol

Risque d'inondation près de chez moi

Risque à mon adresse EXISTANT

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation à mon adresse

- Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
  Crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau: Une crue dite « éclair », se caractérise par une montée des eaux rapide, qui s'accompagne d'un courant très puissant et dangereux, pouvant charrier des éléments solides (sable, galets, etc).

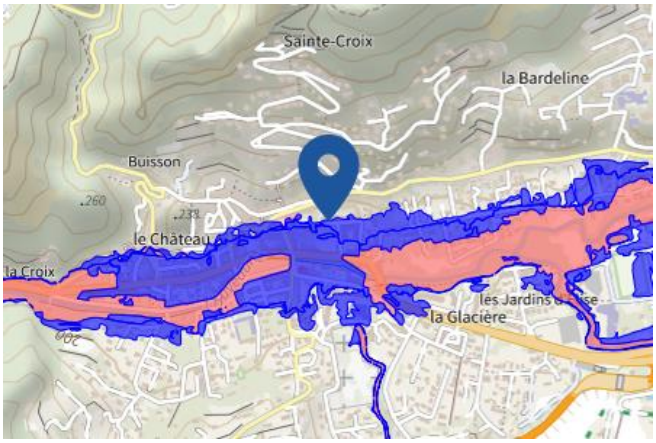

- Prescription hors zone d'aléa
- Prescriptions
- Interdiction
- Interdiction stricte
- Zone à risque d'inondation entrainant une servitude d'utilité publique
- Délaissement possible
- Expropriation possible
- Zones hors prescription
- Non identifié

Informations détaillées :

PPRN : PPRN-I - BV Huveaune [Auriol] 2020 (13DDTM20180178)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - BV Huveaune [Auriol] 2020 a été approuvé et affecte votre bien.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
Vous êtes concernés par un plan de zonage du PPR :
- Prescriptions : ZONE VIOLETTE
[VIOLETTE; typeReg: 02]
Date de prescription : 31/05/2018
Date d'approbation : 02/01/2020
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

AZI : AZI13 - bassin de l'huveaune

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation près de chez moi

DDRM : DDRM13

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

18 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2411920A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/03/2024	01/06/2024
IOME2318044A	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/06/2023	07/07/2023
IOME2235873A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/11/2022	30/12/2022
IOME2226252A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/09/2022	12/10/2022
INTE2130679A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/2021	17/10/2021
INTE2002329A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2019	13/02/2020
INTE1931207A	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/10/2019	31/10/2019
INTE1835008A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/08/2018	30/01/2019
INTE1727357A	Inondations et/ou Coulées de Boue	21/11/2016	07/11/2017
INTE1324832A	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/07/2013	26/10/2013
IOCE1123049A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/06/2011	21/08/2011
IOCE0908935A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/12/2008	22/04/2009
INTE0400080A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	26/02/2004
INTE9900614A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/09/1999	11/02/2000
INTE9800515A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/09/1998	13/01/1999
INTE9600421A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/08/1996	17/10/1996
INTE9400046A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/01/1994	10/02/1994
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

5bis Rue de la Cave, 13390 Auriol

Risque de remontées de nappe près de chez moi

Risque à mon adresse INCONNU

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.
Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

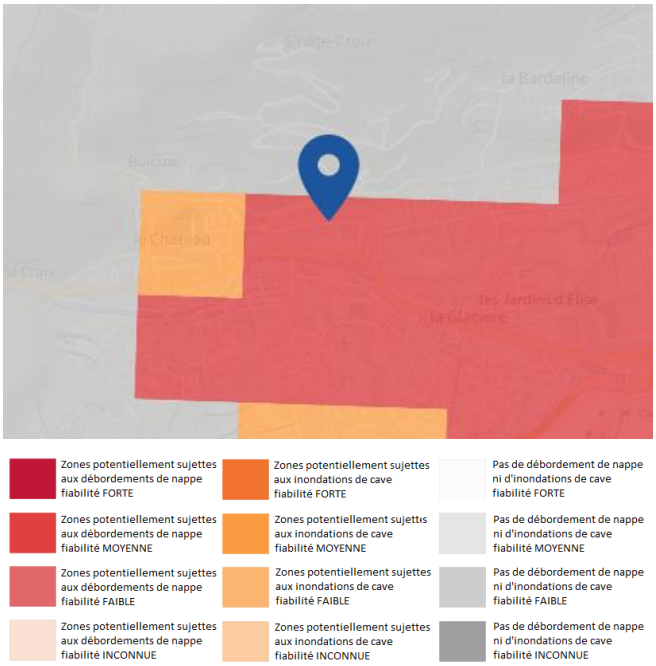

Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

5bis Rue de la Cave, 13390 Auriol

Risque de séisme près de chez moi

Risque à mon adresse FAIBLE

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

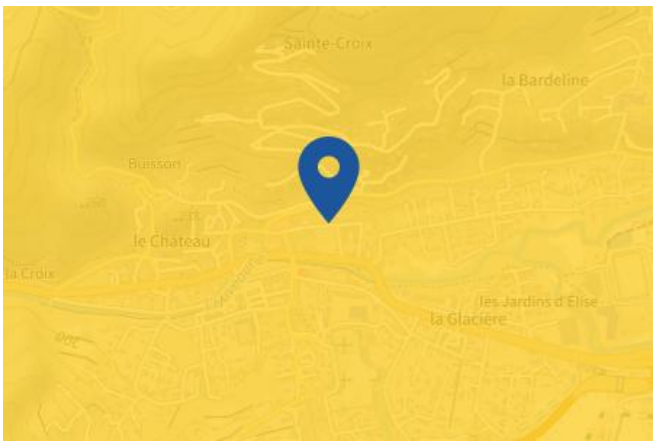

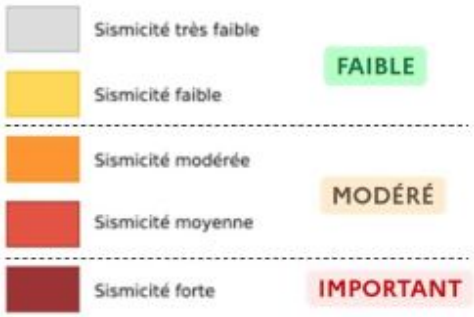

Informations détaillées :

DDRM : DDRM13

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Séisme

SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain près de chez moi

Risque à mon adresse EXISTANT

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

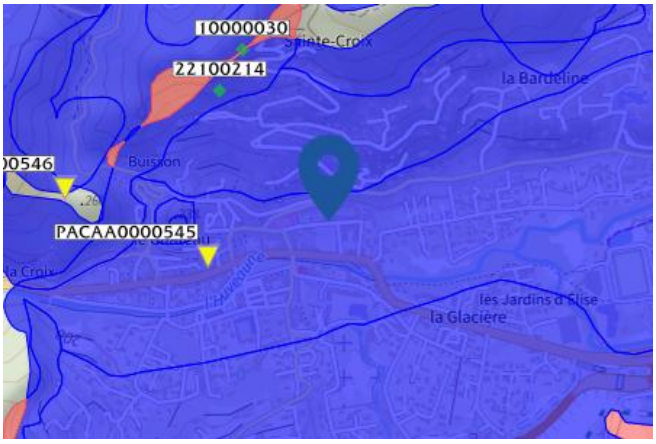

Prescription hors zone d'aléa
Délaissement possible
Prescriptions
Expropriation possible
Interdiction
Zones hors prescription
Interdiction stricte
Non identifié
Zone à risque de mouvement de terrain entrainant une servitude d'utilité publique

Cave
Carrière
Naturelle
Indéterminée
Galerie
Ouvrage Civil
Ouvrage militaire
Puits
Souterrain
Glissement
Erosion des berges
Effondrement
Coulee
Eboulement

Les types de risques mouvements de terrain à mon adresse:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement
- Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.
  Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entrainant le détachement de pierres et blocs.
- Glissements de terrain.
  Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries

Informations détaillées :

PPRN : PER-Mvt - Auriol 2012 (13DDTM19850018)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PER-Mvt - Auriol 2012 a été approuvé et affecte votre bien.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Mouvement de terrain
Eboulement ou chutes de pierres et de blocs
Glissement de terrain
Tassements différentiels
Vous êtes concernés par un plan de zonage du PPR :
- Prescriptions : BLEU (ARGILE)
[B2; typeReg: 02]
Date de prescription : 09/12/1985
Date d'approbation : 14/02/2012
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

Risque de mouvements de terrain près de chez moi

DDRM : DDRM13

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain
- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)
- Eboulement ou chutes de pierres et de blocs
- Glissement de terrain

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9700269A	Glissement de Terrain	12/01/1997	19/07/1997

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

5bis Rue de la Cave, 13390 Auriol

Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

Risque à mon adresse IMPORTANT

Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

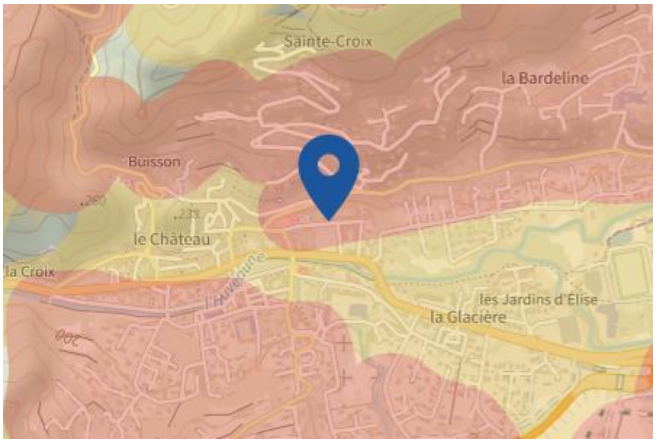

Faible Modéré Important

Informations détaillées :

RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de **3/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prevenir le risque.

6 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2415881A	Sécheresse	01/04/2023	02/07/2024
IOME2308745A	Sécheresse	01/04/2022	03/05/2023
INTE1818803A	Sécheresse	01/07/2017	27/07/2018
INTE1719708A	Sécheresse	01/07/2016	01/09/2017
IOCE0819658A	Sécheresse	01/07/2007	13/08/2008
IOCE0819658A	Sécheresse	01/01/2007	13/08/2008

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

5bis Rue de la Cave, 13390 Auriol

Risque de feu de forêt près de chez moi

Risque à mon adresse INCONNU

Risque sur la commune EXISTANT

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.

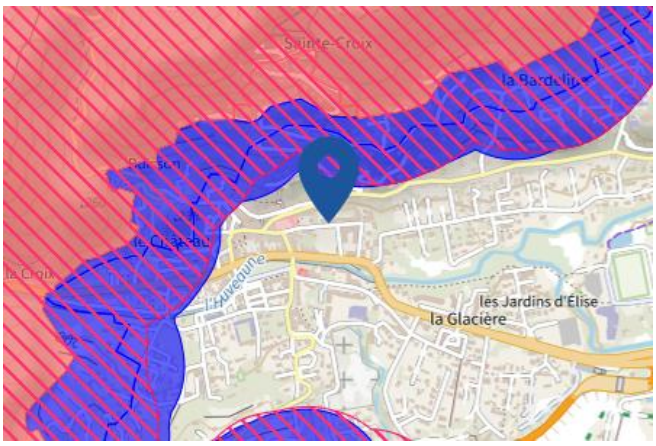

- Prescription hors zone d'aléa
- Prescriptions
- Interdiction
- Interdiction stricte
- Zone à risque d'incendie entrainant une servitude d'utilité publique
- Zonage informatif des obligations légales de débroussaillement
- Délaissement possible
- Expropriation possible
- Zones hors prescription
- Non identifié

Informations détaillées :

DDRM : DDRM13

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Feu de forêt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

5bis Rue de la Cave, 13390 Auriol

Risque radon près de chez moi

Risque à mon adresse MODÉRÉ

Risque sur la commune MODÉRÉ

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

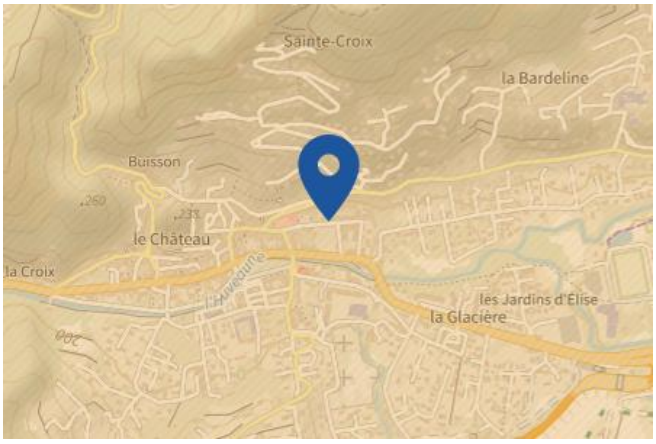

Faible Modéré Important

Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon moyen : recommandations et obligations

Sur l'échelle règlementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **2/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de pollution des sols près de chez moi

Risque à mon adresse CONCERNÉ

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols à mon adresse

- 1 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service à moins de 500 m.
  La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.

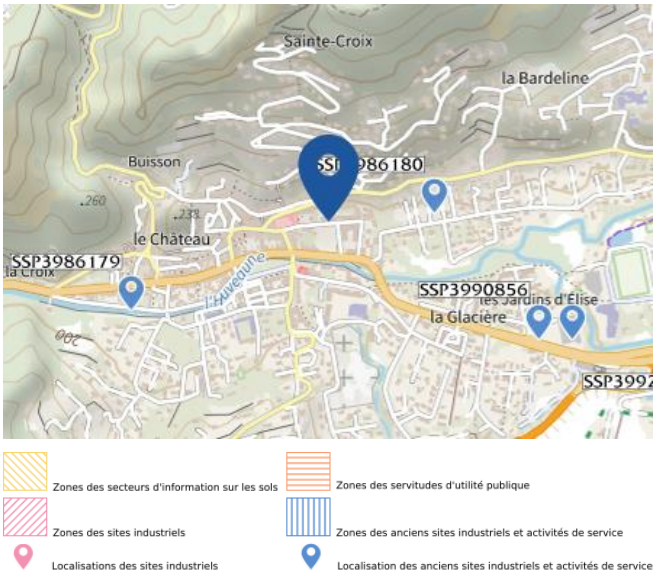

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 1.

Risque minier près de chez moi

Risque à mon adresse INCONNU

Risque sur la commune EXISTANT

A l'arrêt de l'exploitation des mines souterraines, et en dépit des travaux de mise en sécurité, peuvent se produire plusieurs types de risques.
Il y a généralement des mouvements résiduels de terrain : effondrements localisés ou généralisés, affaissements. Les dommages peuvent être importants et affecter les bâtiments, la voirie ainsi que les réseaux notamment de gaz et d'eau.
Selon leur nature, les anciennes exploitations minières peuvent générer d'autres risques : pollution de l'eau, inondation par remontée des eaux en zones affaissées, explosions gazeuses (grisou), émissions de gaz asphyxiants, toxiques ou de radioactivité (uranium ou radon).

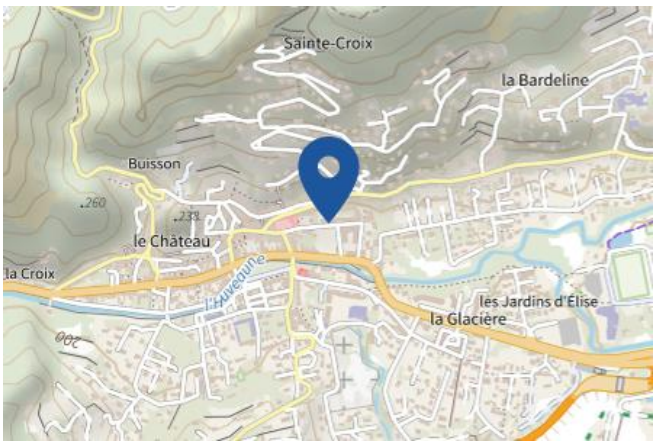

- Prescription hors zone d'aléa
- Prescriptions
- Interdiction
- Interdiction stricte
- Zone à risque minier entrainant une servitude d'utilité publique
- Délaissement possible
- Expropriation possible
- Zones hors prescription
- Non identifié

Informations détaillées :

DDRM : DDRM13

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Affaissement minier

Annexe 1 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

1 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3986180		En arrêt	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENFIVE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

FEU DE FORÊT ?

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été**
- **ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation**
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles,** loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée

En attendant les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr